



L'Inspectrice de l'Éducation nationale
en charge de la circonscription
de CAMBRAI SUD

à
Mesdames et Messieurs les Directeurs
Mesdames et messieurs les Enseignants
de la circonscription de Cambrai Sud

Cambrai, le 21 novembre 2013

Note de Service n° 5 : mise en oeuvre des différentes aides auprès des élèves en difficulté d'apprentissage

Réf. : Circulaire n° 2009-088 du 17/07/2009

Cette note de service a pour objet de clarifier et d'articuler les différentes aides pouvant être apportées aux élèves en difficulté d'apprentissage. Elle s'appuie sur la **Circulaire n° 2009-088 du 17/07/2009** sur les **fonctions des personnels spécialisés des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) dans le traitement de la difficulté scolaire à l'école primaire.**

« Les aides se mettent en place sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale chargé de la circonscription (...). Elles constituent, dans le cadre du projet d'école, un ensemble de démarches pédagogiques pour la prévention de la difficulté scolaire et l'aide aux élèves qui rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages ». Circulaire n°2009-088 du 17/07/2009

« Du PPRE aux aides spécialisées ».

1. La première aide est apportée par **l'enseignant de la classe** qui a le devoir de mettre en place une **différenciation pédagogique** pour répondre aux besoins particuliers des élèves. Cette aide doit également être envisagée au sein du **cycle et/ou de l'école**.

2. Lorsque cette aide s'avère insuffisante, un **PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Educative)** est élaboré par l'équipe pédagogique, discuté avec les parents et présenté à l'élève.

Il est proposé à tous les élèves qui risquent de ne pas maîtriser le socle commun. Il peut intervenir à n'importe quel moment de la scolarité obligatoire en fonction des besoins de chaque élève. Il est temporaire : sa durée varie en fonction des difficultés scolaires rencontrées par l'élève et de ses progrès.

Il est obligatoire pour les élèves qui redoublent.

3. Lorsque les difficultés persistent et portent davantage sur la maîtrise de **compétences** et que la mise en place du **PPRE** ne permet pas de les résoudre, **d'autres aides, notamment spécialisées**, sont envisagées.

Pour cela, l'enseignant de la classe adresse une **demande d'aide au RASED** (après en avoir informé les parents) dans laquelle il décrit les difficultés et les capacités de l'élève. Il y fait également un état précis des aides proposées à l'élève au sein de l'école et à l'extérieur.

4. Les aides spécialisées (pédagogiques et/ou rééducatives) sont coordonnées et évaluées dans le cadre du **projet d'aide spécialisée mis en oeuvre conjointement par l'enseignant spécialisé et l'enseignant de la classe**.

Dossier suivi par
Fabienne PUIG
Inspectrice de l'Éducation nationale

Téléphone
03 27 70 71 20
Télécopie
03 27 70 71 21
Courriel
ce.0593497f@ac-lille.fr

Rue Gauthier
59400 CAMBRAI



2/3

5. Toute situation d'élève en grande difficulté doit faire l'objet d'une demande d'aide au RASED, afin d'apporter une réponse adéquate aux besoins identifiés.

Pour les élèves susceptibles d'être orientés en SEGPA à l'issue de la classe de CM2, une demande d'aide au RASED devra être rédigée en amont afin de faciliter la prise en charge des situations par les psychologues scolaires.

Le calendrier annuel d'intervention est envisagé **prioritairement** de la manière suivante (priorité accordée au cycle II) :

- Premier trimestre : **CE1, (CE2)**
- Deuxième trimestre : **CP, CE1**
- Troisième trimestre : **CP, Grande Section**

6. Les **secteurs d'intervention** des enseignants spécialisés du RASED sont modifiés cette année scolaire (voir le site internet de la Circonscription, onglet « RASED »).

Psychologue scolaire : Monsieur PJ TAINÉ Demandes d'aide à envoyer : <i>RASED Ecole élémentaire Gaston Bricout</i> <i>8 rue Jules Ferry</i> <i>59127 WALINCOURT SELVIGNY</i> <i>Tél. : 03 27 82 32 04</i>		
Aide pédagogique		
<u>Madame</u> <u>HOUVENAGHEL</u>	<u>Madame BIZEUR</u> (à mi-temps)	<u>Madame ALLART</u>
Bertry Inchy-Beaumont Maurois Honnechy Montigny Ligny Caullery Maretz Clary Malincourt Elincourt Villers-Outréaux	Gouzeaucourt Marcoing Villers-Plouich Gonnellieu Villers-Guislain Banteux Bantouzelle Honnecourt sur Escaut Boursies Doignies Moeuvres	Masnières Crévecoeur sur Escaut Lesdain Rumilly en Cambrésis Les Rues des Vignes Noyelles sur Escaut Flesquières Ribécourt la Tour



Psychologue scolaire : Monsieur PJ TAINE		
Demandes d'aide à envoyer : <i>RASED (locaux du CMS)</i> <i>Rue Van der Meersch</i> <i>59540 CAUDRY</i> <i>Tél. : 03 27 76 30 02</i>		
Aide pédagogique		Aide rééducative
<u>Madame LESCHAEVE</u>	<u>Madame MARTIN</u> (En formation CAPASH)	<u>Madame COEZ</u>
Caudry - Ecole élém. Paul Bert - Ecole mat. Batisse et Laïte - Ecole élém. Condorcet - Ecole mat. Jean Lebas - Ecole élém. Janssoone - Ecole mat. Jules Ferry	- Beauvois en Cambrésis Walincourt Caudry - Ecole élém. Jean Macé - Ecole mat. Dolto Quiévy Béwillers Béthencourt Fontaine au Pire Esnes	Caudry - Ecole élém. Paul Bert - Ecole mat. Batisse et Laïte - Ecole élém. Janssoone - Ecole mat. Jules Ferry - Ecole élém. Condorcet - Ecole mat. Jean Lebas - Ecole élém. Jean Macé - Ecole mat. Dolto

La plaquette RASED décrit le protocole de prise en charge de façon synthétique. L'opportunité d'envisager un bilan psychologique ne devrait être en particulier décidée que lors de la synthèse réalisée au sein de l'équipe RASED.

L'Inspectrice de L'Éducation nationale

Fabienne PUIG